

Camping de Gourjade***

Domaine de Gourjade
81 100 CASTRES
RCS : 389 498 320 00032

Tél : 05.63.59.33.51
e-mail : contact@campingdegourjade.net
site : www.campingdegourjade.net

Classement tourisme, arrêté préfectoral du 24/06/99. Code APE : 552 C

CONTRAT DE LOCATION - Chalet - 6 personnes

Entre les soussignés :

Camping de Gourjade*** représenté par Mr Jean-Michel DUBOST

Et

NOM PRENOM

ADRESSE

TEL portable EMAIL

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Le Camping met à disposition de M..... un nombre de chalet(s) pour personnes par mobilhome(maximum de 6 personnes chacun), situés dans le Camping ci-dessus dénommé.

Dimensions : 35 m2 : 2 chambres (1 grand lit, 2 petits), wc séparés, douche, lavabo, cuisine 4 feux gaz, grand frigo, micro-ondes, séjour banquette dépliable, couvertures, oreillers. Année 2017.

DUREE :

Le présent contrat est consenti pour une période commençant le/...../..... à 16 h et se terminant le/...../..... à 11 heures .

PRIX :

La présente location est consentie moyennant un prix de € T.T.C. et ne sera effective qu'après réception des arrhes représentant 30 % du montant total, soit€. Chèques à l'ordre de : « Camping de Gourjade ».

Une taxe de séjour de 0,44 € / jour et par pers de + de 18 ans sera collectée pour la ville.

CONDITIONS ET CHARGES :

1 - A défaut de message du campeur précisant qu'il a du différer la date de son arrivée, l'hébergement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat et l'acompte reste acquis à l'exploitant.

2 - Pour toute annulation parvenue 45 jours avant la date d'arrivée, l'acompte sera intégralement remboursé, après cette date aucun remboursement ne sera effectué.

3 - Le montant du séjour est payable le jour de l'arrivée du client.

Aucune réduction ne sera accordée pour arrivée retardée ou départ anticipé.

4 - Un dépôt de garantie d'un montant de 150 € sera versé par le client le jour de son arrivée et sera restitué à son départ après constatation de la conformité de l'hébergement à son état primitif.

A défaut de conformité, il sera fait une déduction des frais de remise en état et de la valeur du matériel manquant ou détérioré.

5 - Une somme de 60 € sera retenue si le mobilhome n'a pas été nettoyé.

6 - Le client déclare avoir contracté une assurance en responsabilité civile.

DECLARATIONS :

Le client déclare qu'il a toute capacité pour agir, que son état civil est bien celui qui est indiqué et que son adresse est bien exacte.

Fait à le /...../.....

Signature :